

**Décision n°2020-045  
concernant l'annulation de la location de l'amphithéâtre Mérieux**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,*

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;*

*Vu la délibération n° II.4 du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2018,*

*Vu la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération en date du 10 septembre 2018,*

**Décide**

**Article 1. Remboursement des arrhes**

L'École de la Cause freudienne a loué l'amphithéâtre Mérieux pour la journée du 14 mars 2020 et a reporté ensuite cette location au 26 septembre 2020.

Etant données les circonstances sanitaires exceptionnelles et les incertitudes qui pèsent toujours sur la possibilité d'organiser l'évènement prévu, il a été décidé, à la demande de l'École freudienne, de rembourser les arrhes versés d'un montant de 1710 euros.

**Article 2. Modalités de remboursement**

Le remboursement se fera par virement bancaire.

**Modalités de recours contre la présente décision :** En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

### Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le, 26 juin 2020

Jean-François PINTON  
Le président de l'ENS de Lyon  
  
Jean-François PINTON  
Président de l'ENS Lyon

Original :

Recueil des actes administratifs de l'ENS  
de Lyon

Publication :

Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous  
connaître > Organisation > Décisions du Président 2020